



Discussion avec collègues sur des éventuelles élections CSE

Par **crleys**, le **22/05/2020** à **15:41**

J'ai discuté avec des collègues pour savoir s'ils seraient potentiellement intéressés pour prendre un mandat au CSE si je parvenais obliger la direction a respecter la loi (35 salariés depuis longtemps). En effet depuis de nombreuses années mon patron refuse toute représentation du personnel dans son entreprise et menace de virer la personne qui irait dans ce sens. C'est menace est réelle puisque maintenant il me reproche ce fait. Est-ce un motif de licenciement?

Par **P.M.**, le **22/05/2020** à **19:03**

Bonjour tout d'abord,

Si elles n'ont jamais eu lieu, je vous conseillerais de demander immédiatement **mandaté par une organisation syndicale** par lettre recommandée avec AR à l'employeur d'organiser les élections professionnelles **ou que cette demande soit relayée par une organisation syndicale**, ce qui vous confèrera déjà une protection de 6 mois, ce qui lui éviterait de procéder à votre licenciement pour un motif fallacieux pour lequel il ne risquerait qu'une condamnation limitée voulue par le législateur actuel...